

## **Compte-rendu Conseil municipal du jeudi 17 décembre**

### **1- Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne et des réponses apportées exercices 2014 et suivants (gestion de Brest Métropole)**

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes accompagné de la réponse écrite du Président concernant la gestion de la Métropole au cours des exercices 2014 et suivants.

### **2- Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget 2021 (budget principal)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette et autorisations de programme) dans la limite des montants déterminés jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021.

### **3- Décision modificative n°1 lot Coat bian**

Des écritures comptables à passer avant la fin de l'exercice imposent d'apporter des modifications au budget 2020 du lotissement. L'équilibre est réalisé au niveau des dépenses de fonctionnement uniquement par un transfert de crédits d'un chapitre à un autre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications budgétaires au budget annexe du lotissement Coat-Bian.

### **4- Autorisation de programme pour la piste d'athlétisme décision modificative n°3 révision des crédits de paiements n°3**

Considérant que les crédits de paiements inscrits en 2020 pour la construction de la piste d'athlétisme et des vestiaires attenants, ne seront pas consommés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications apportées à l'autorisation de programme.

### **5- Admission en non-valeur de créances éteintes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'admission de la créance, d'un montant de 3 000,00 €, au titre de créance éteinte (article 6542 du budget).

### **6- Modification du tableau des effectifs**

Après avis du Comité technique, il est proposé de créer et de structurer un service de Police municipale composé de deux postes à temps complet et relevant de la catégorie C dans le Cadre d'emplois des agents de police municipale et de créer un poste de catégorie A du cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

### **7- Action sociale en faveur du personnel communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la revalorisation des prestations versées par la commune dans le cadre de l'action sociale 2021 en fonction des prestations interministérielles 2020.

### **8- Avenant à la convention ALSH les Flamboyants**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la prorogation par avenant de la convention de moyens et d'objectifs avec l'ALSH les Flamboyants jusqu'au 31 décembre 2021 et a autorisé Le Maire à le signer.

### **9- Information au conseil municipal : Modification des critères d'attribution des places de crèche**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la modification des critères d'attribution des places de crèche.

### **10- Information au Conseil Municipal : locations d'engins agricoles pour les services techniques**

Le Conseil municipal a pris acte de l'attribution du marché de location d'engins agricoles pour les services techniques.